

L'ÉCOLE DÈS 4 ANS

Editorial

CHRISTIAN BERGER
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIIP



Le Cycle élémentaire va peut-être devenir une réalité. Qu'est-ce que c'est ? A quoi sert-il ? Où en est le débat autour de sa création ? Pourquoi peine-t-il à fédérer les consciences autour d'un consensus ?

Se pencher sur la « scolarisation » et la « socialisation » des enfants toujours plus jeunes, devient une nécessité, en tous cas pour la Suisse et ses cantons souverains, lorsqu'on se pose la légitime question d'une harmonisation de la scolarité obligatoire.

Et cette question cruciale se pose réellement avec les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation, acceptés par le peuple et les cantons le 21 mai 2006, et avec le projet HarmoS d'harmonisation de la scolarité obligatoire proposé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). L'enjeu ? Une scolarité obligatoire d'une durée de onze années, subdivisée en deux périodes : le degré primaire d'une durée de huit ans et le degré secondaire d'une durée de trois ans.

La question du CYE se pose lorsqu'on se penche sur l'intention d'HarmoS d'abaisser à 4 ans l'âge d'entrée à l'école obligatoire. Si une grande majorité des enfants de ce pays se retrouvent déjà dans des structures organisées dès l'âge de cinq ans, voire quatre ans (ce que l'on appelle « l'école enfantine » ou « le jardin d'enfants »), il n'existe pas de concept commun appliqué de manière homogène dans toutes ces situations. La question est donc celle-ci : si l'on veut harmoniser l'école obligatoire (structure, programme, etc.), faut-il un concept commun pour la scolarisation des enfants dès l'âge de quatre ans ?

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) répond clairement « oui » à cette question. Et le projet de Convention scolaire romande (CSR) mis en consultation en même temps que le projet HarmoS évoque bien cette première subdivision du degré primaire : un cycle de quatre années regroupant les deux années d'école enfantine et les deux premières années primaires, c'est le Cycle élémentaire.

Ce bulletin de la CIIP retrace l'histoire de l'implantation d'une scolarité précoce en Europe et en Suisse, il évoque les différentes expérimentations récentes effectuées dans certains cantons alémaniques et latins et jette différents éclairages sur l'éducation et l'instruction des petits enfants.

De nombreuses questions intéressantes se posent :

- dès 4 ans, veut-on socialiser les enfants ? les scolariser ? ou faire les deux ?
- où se situe la différence entre ces deux notions ? comment les juxtaposer intelligemment ?
- quel type de programme commun choisir et introduire ?
- faut-il poser des objectifs et les évaluer ? lesquels ? à partir de quel moment du CYE ?

Pour préparer la phase parlementaire qui va s'ouvrir dès l'automne 2007, pour que les législatifs des cantons suisses puissent se prononcer et, nous l'espérons, adopter HarmoS et la Convention scolaire romande, la CIIP entreprend des travaux destinés à clarifier toutes les facettes du début de la scolarité obligatoire. Elle entend ainsi favoriser une harmonisation significative, qu'elle considère comme nécessaire, tout en respectant les contraintes liées à l'âge des enfants et aux circonstances locales.

Nous assistons une nouvelle fois à une percée devant permettre de renforcer la cohérence générale, la coordination, du système éducatif suisse. L'enjeu est délicat. Il s'agit de s'y atteler avec sérieux et précaution !